

ENSAP

Dématérialisation des bulletins de paie



Dans notre tract du 15 février dernier, nous vous informions de l'ouverture prochaine de l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP).

Cet espace permet une dématérialisation des bulletins de paie avec une transmission sécurisée, une consultation immédiate dès le versement du salaire et un archivage des anciennes fiches paie.

L'ENSAP est désormais accessible pour les agents titulaires à l'adresse suivante :

<http://ensap.gouv.fr>

Vous devrez créer un compte afin d'accéder à votre ENSAP.

Pour rappel: L'ENSAP sera accessible aux agents contractuels en juillet 2019.

Pour la création de votre espace, un certain nombre d'informations vous seront demandées :

- votre numéro de sécurité sociale (les 15 chiffres) - Il vous servira ensuite d'identifiant de connexion.
- votre nom (nom de naissance pour les femmes)
- votre date de naissance
- un mot de passe (8 caractères minimum comprenant majuscules, minuscules et chiffres)
- votre IBAN (celui du compte sur lequel votre salaire est versé)
- votre adresse mail et une adresse mail de secours

La capture d'écran montre la page de création de compte 'Créer mon espace sécurisé'. Elle est divisée en quatre étapes : 1. Identité, 2. Mot de passe, 3. Coordonnées, 4. Finalisation. La section 'Mon identité' est active et demande :
- N° de sécurité sociale (15 chiffres)
- Nom de naissance
- Date de naissance (choix de jour, mois, année)
- Références bancaires (IBAN)
Il y a des champs de saisie et des boutons de validation.

Après validation de la création, un mail contenant un lien de confirmation vous sera adressé. Vous pourrez ensuite vous connecter à votre espace.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI vous informe !